



Litige et expertise contradictoire

Par **canim**, le **23/06/2009** à **15:00**

Bonjour,

J'ai acheté une C3 automatique (étant handicapée) en mars 2009.

Contrôle technique OK, et pourtant ..

1 mois après, j'amène la voiture au garage pour un voyant qui s'allume.

Je m'en ressors avec une facture de près de 1000€ car, non seulement le voyant allumé détectait un problème moteur (normal vu que la vidange n'avait pas été faite depuis 4000 km), mais il y avait également des problèmes de freins que même le vendeur aurait dû voir et d'autres problèmes que le contrôle technique aurait du contrôler, sans parler des 4 pneus qui sont très usés.

Aujourd'hui, je reçois un courrier de l'assurance juridique du vendeur qui me dit de faire faire une expertise contradictoire

Je veux bien mais comment faire puisque les "travaux" ont été faits sur la voiture ?

Je n'ai pas fait d'expertise avant travaux, je sentais bien que les freins n'étaient pas "à niveau" (avec le frein à main, la voiture reculait en montée), pour la vidange, je ne suis pas experte en auto et ne savais pas que je devais en supplément du prix d'achat de la voiture, payer pour cela

N'étant pas mécano, je ne me voyais pas demander à n'importe qui de vérifier ma voiture, voiture que je ne pouvais laisser en immobilisation, vu ma santé, pendant xxx temps, jusqu'à ce qu'un expert passe vérifier l'état

Pourriez-vous me conseiller ?

Merci d'avance